

La Ville de Bussy-Saint-Georges engage le renouvellement de sa **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** pour le mandat municipal 2026-2032.

A cette occasion, elle lance un **appel à candidatures** destiné aux **représentants des usagers, aux habitants et aux associations** souhaitant s'impliquer bénévolement dans la vie et l'amélioration des services publics (SPL).

### La Commission consultative des services publics locaux c'est quoi ?

- **Une instance de démocratie locale qui a pour rôle d'examiner et d'émettre des avis sur le fonctionnement des services publics, notamment lorsqu'ils sont confiés à des opérateurs externes dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).** Elle
  - Examine les rapports annuels des délégataires (crèche, restauration municipale, exploitation des marchés couverts...)
  - Examine les rapports sur le prix et la qualité du service pour l'eau potable et l'assainissement
  - Emet un avis sur le principe du recours ou du renouvellement de DSP
  - Emet un avis sur la création de régies dotées de l'autonomie financière.

### Sa composition

- Un Président, représentant le Maire
- 8 membres du Conseil municipal, représentants titulaires
- 8 membres du Conseil municipal, représentants suppléants
- **Jusqu'à 4 représentants des usagers des services publics locaux**

### Comment cela fonctionne ?

- Elle se réunit une fois par an, pour examiner les différents rapports fournis par les délégataires et de manière exceptionnelle, la Commission peut se réunir pour examiner des projets de délégations ou de régies.
- Les réunions se tiennent en Mairie, en fin de journée, en semaine, sur convocation envoyée au moins 5 jours à l'avance.
- 

### Qui peut candidater ?

- En tant que représentant d'associations d'usagers si vous êtes actifs et domiciliés sur le territoire
- En tant qu'usager si vous êtes majeur

Les candidatures seront évaluées selon :

- L'intérêt démontré pour le fonctionnement des services publics suivis par la CCSPL
- La répartition géographique au sein du territoire communal
- La pertinence de la motivation
- L'engagement à participer régulièrement aux travaux de la Commission.

**Si vous êtes intéressés pour siéger, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au :**  
**Lundi 15 juin 2026 à 18h00**

- Par mail : juridique@bussy-saint-georges.fr
  - Dépôt papier : Ville de Bussy-Saint-Georges, Mairie - Place de la Mairie – 77600